



Le 6 juillet 2010

## CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VITRY-LE-FRANÇOIS

### Compte-rendu de la séance du Mardi 29 juin 2010

Le Conseil de Communauté s'est réuni **le mardi 29 juin 2010 à 18 H 00**, à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Président. Ce Conseil Communautaire s'est réuni conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : MM. BOUQUET, GEOFFROY, Mme BUISSON (suppléante de Mme DOREMUS), MM. MOUTON, VINIAKER, LALOUETTE, Mme REOLON, M. TESTA (suppléant de Mme JACQUEMOT), Mmes BROCARD, VEGA, M. YON, Mmes FELICETTI, GUERIN (suppléante de Mme ASLOUDJ), PIOMBINI, MM. D. CONRAUX, MALAISE, FORMET, FONTAINE, LUGNIER, BONNET, CAPPE, Mme GOBRECHT, MM. GERARDIN, GRANDJEAN, Mme KUNYSZ, MM. MATHIEU, DIDON, DANCOT, Mme LESAGE, M. CHAMPION, Mme SIMONNET, M. PASSINHAS.

**Absents excusés** : M. TINDILLIERE, Mme SERRE, MM. BERNARD, G. CONRAUX, LATREUILLE, Mme FINUCCI, M. BONETTI.

**Absent** : M. LARCENET.

5 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. TINDILLIERE en l'absence des trois autres conseillers communautaires suppléants vitryats donne pouvoir à M. GEOFFROY ;
- ✓ Mme SERRE en l'absence des trois autres conseillers communautaires suppléants vitryats donne pouvoir à M. MOUTON ;
- ✓ M. BERNARD en l'absence de son suppléant donne pouvoir à Mme PIOMBINI ;
- ✓ M. G. CONRAUX en l'absence de son suppléant donne pouvoir à M. FORMET ;
- ✓ M. LATREUILLE en l'absence de son suppléant donne pouvoir à M. D. CONRAUX.

LE CONSEIL,

✉ **DESIGNE** M. Jean-Pierre FORMET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ;

✉ **ADOPTE**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté du 18 mai 2010.

Il est porté à la connaissance des conseillers communautaires que 35 jobs d'été seront recrutés par la Communauté de Communes pour la période estivale dont une dizaine d'entre eux résidant dans les communes autres que la commune centre. Un souci d'équilibre et de diversité a présidé à la sélection des candidatures.

Passant à l'ordre du jour ;

## **Délibération n°1 : Administration générale - Renouvellement de la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes**

✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes pour une nouvelle période de trois ans, afin que l'ensemble des délibérations du Conseil de Communauté et des arrêtés communautaires puissent être transmis à la Préfecture par voie dématérialisée.

## **Délibération n°2 : Administration générale - Désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein de l'association A.D.E.V.A.**

✚ **DESIGNE** à l'issue du scrutin, à l'unanimité, les membres suivants pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'A.D.E.V.A.:

- |                       |                      |
|-----------------------|----------------------|
| - Daniel YON          | - Christian GEOFFROY |
| - Daniel FONTAINE     | - Pascal BERNARD     |
| - Daniel CONRAUX      | - Annick FELICETTI   |
| - Evelyne PIOMBINI    | - Jackie LARCENET    |
| - Jean-Pierre FORMET  | - Joëlle SERRE       |
| - Raymond LATREUILLE  | - Gérard LALOUETTE   |
| - Christian GRANDJEAN | - Catherine VEGA     |
| - Francis DIDON       | - Anna REOLON        |
| - Didier GERARDIN     | - Philippe HANNECART |
| - Annie GOBRECHT      | - Jean-Marc TEISSIER |

✚ **DESIGNE** à l'issue du scrutin, à l'unanimité, les membres suivants pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'A.D.E.V.A. :

- |                       |                      |
|-----------------------|----------------------|
| - Daniel YON          | - Evelyne PIOMBINI   |
| - Daniel CONRAUX      | - Jean-Pierre FORMET |
| - Daniel FONTAINE     | - Raymond LATREUILLE |
| - Christian GRANDJEAN | - Philippe HANNECART |

## **Délibération n°3 : Administration générale - Adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Orconté**

✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'adhésion de la Communauté de Communes de VITRY-LE-FRANÇOIS au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de l'ORCONTE ;

✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, les statuts de ce syndicat ;

✚ **DESIGNE**, à l'unanimité, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Pierre FORMET, M. Jean-Paul BASSET, M. Daniel YON et M. Christian ALEXANDRE pour représenter la Communauté de Communes de VITRY-LE-FRANÇOIS au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'ORCONTE ;

✚ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits correspondants à la cotisation seront inscrits à nos prochains budgets.

## **Délibération n°4 : Administration générale - Convention de partenariat entre la Communauté de Communes de VITRY-LE-FRANÇOIS et l'Office de Tourisme**

D. YON fait remarquer que bien que l'Office du Tourisme soit communautaire, celui-ci est dénommé Office du Tourisme de VITRY-LE-FRANÇOIS.

M. le Président précise qu'il s'agit bien de l'office de la Communauté de Communes.

- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre la Communauté de Communes de VITRY-LE-FRANÇOIS et l'Office du Tourisme.

### Délibération n°5 : Finances - Budget principal - Compte administratif 2009 – Vote

Hors la présence de M. BOUQUET.

- ✚ **DONNE**, à l'unanimité, acte à Monsieur Jean-Pierre BOUQUET de la présentation du compte administratif 2009, lequel se résume ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	113 017,79 €			352 870,57 €		239 852,78 €
Opérations de l'exercice	921 819,14 €	703 825,18 €	9 452 992,69 €	9 743 884,80 €	10 374 811,83 €	10 447 709,98 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 034 836,93 €</b>	<b>703 825,18 €</b>	<b>9 452 992,69 €</b>	<b>10 096 755,37 €</b>	<b>10 374 811,83 €</b>	<b>10 687 562,76 €</b>
Résultats de clôture 2009	331 011,75 €			643 762,68 €		312 750,93 €
Restes à réaliser	205 282,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	205 282,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>536 293,75 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>643 762,68 €</b>	<b>205 282,00 €</b>	<b>312 750,93 €</b>
Intégration du SCOT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 219,39 €	0,00 €	20 219,39 €
<b>TOTAL Y COMPRIS SCOT</b>	<b>536 293,75 €</b>			<b>663 982,07 €</b>	<b>205 282,00 €</b>	<b>332 970,32 €</b>
<b>RESULTATS</b>	<b>536 293,75 €</b>			<b>663 982,07 €</b>		<b>127 688,32 €</b>

- ✚ **CONSTATE**, à l'unanimité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✚ **RECONNAIT**, à l'unanimité, la sincérité des restes à réaliser ;
- ✚ **ARRETE**, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2009 tel que présenté ;
- ✚ **MAJORE**, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement de la somme de **20.219,39 €** correspondant à l'attribution à la Communauté de Communes de VITRY-LE-FRANÇOIS faisant suite à la dissolution du S.C.O.T. ;
- ✚ **AFFECTE**, à l'unanimité, en réserves, sur le compte 1068, la somme de **536.293,75 €**, destinée à couvrir les besoins de financement de la section d'investissement.

### Délibération n°6 : Finances - Budget principal - Compte de gestion 2009 du trésorier principal - Avis

- ✚ **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération n°7 : Finances - Budget annexe T.V.A. «Z.A. VITRY-MAROLLES» - Compte administratif 2009 – Vote**

Hors la présence de M. BOUQUET.

☞ **DONNE**, à l'unanimité, acte à Monsieur Jean-Pierre BOUQUET de la présentation du compte administratif 2009, lequel se résume ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		382 890,88 €		10 104,10 €	0,00 €	392 994,98 €
Opérations de l'exercice	1 275,80 €	49 630,75 €	194 683,41 €	196 913,12 €	195 959,21 €	246 543,87 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 275,80 €</b>	<b>432 521,63 €</b>	<b>194 683,41 €</b>	<b>207 017,22 €</b>	<b>195 959,21 €</b>	<b>639 538,85 €</b>
Résultats de clôture 2009		431 245,83 €		12 333,81 €		443 579,64 €
Restes à Réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00 €</b>	<b>431 245,83 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 333,81 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>443 579,64 €</b>
<b>RESULTATS</b>		<b>431 245,83 €</b>		<b>12 333,81 €</b>		<b>443 579,64 €</b>

☞ **CONSTATE**, à l'unanimité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

☞ **RECONNAIT**, à l'unanimité, la sincérité des restes à réaliser ;

☞ **ARRETE**, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

☞ **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2009 du budget annexe T.V.A. «Z.A. VITRY-MAROLLES» tel que présenté ;

☞ **AFFECTE**, à l'unanimité, en report à la section de fonctionnement, compte 002, l'excédent apparaissant au compte administratif 2009.

**Délibération n°8 : Finances - Budget annexe T.V.A. «Z.A. VITRY-MAROLLES» - Compte de gestion 2009 du trésorier principal - Avis**

☞ **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion du service «Z.A. VITRY-MAROLLES», dressé pour l'exercice 2009 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération n°9 : Finances - Budget annexe T.V.A. «service Déchetterie-Aire de compostage» - Compte administratif 2009 – Vote**

Hors la présence de M. BOUQUET.

☞ **DONNE**, à l'unanimité, acte à Monsieur Jean-Pierre BOUQUET de la présentation du compte administratif 2009, lequel se résume ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	82 338,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	82 338,56 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	3 522,50 €	100 287,68 €	497 368,04 €	498 413,42 €	500 890,54 €	598 701,10 €
<b>TOTAUX</b>	<b>85 861,06 €</b>	<b>100 287,68 €</b>	<b>497 368,04 €</b>	<b>498 413,42 €</b>	<b>583 229,10 €</b>	<b>598 701,10 €</b>
Résultats de clôture 2009		14 426,62 €		1 045,38 €		15 472,00 €
Restes à Réaliser	111 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	111 500,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>111 500,00 €</b>	<b>14 426,62 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 045,38 €</b>	<b>111 500,00 €</b>	<b>15 472,00 €</b>
<b>RESULTATS</b>	<b>97 073,38 €</b>			<b>1 045,38 €</b>	<b>96 028,00 €</b>	

- ☞ **CONSTATE**, à l'unanimité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ☞ **RECONNAIT**, à l'unanimité, la sincérité des restes à réaliser ;
- ☞ **ARRETE**, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ☞ **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2009 du budget annexe T.V.A. «SERVICE DECHETTERIE-AIRE DE COMPOSTAGE» tel que présenté ;
- ☞ **AFFECTE**, à l'unanimité, en réserve sur le compte 1068, la somme de 1.045,38 € destinée à couvrir les besoins de financement de la section d'investissement.

#### **Délibération n°10 : Finances - Budget annexe T.V.A. «service Déchetterie-Aire de compostage» - Compte de gestion 2009 du trésorier principal – Avis**

- ☞ **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion du «SERVICE DECHETTERIE-AIRE DE COMPOSTAGE» dressé pour l'exercice 2009 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **Délibération n°11 : Finances - Budget annexe T.V.A. «Centre d'Affaires» - Compte administratif 2009 – Vote**

Hors la présence de M. BOUQUET.

- ☞ **DONNE**, à l'unanimité, acte à Monsieur Jean-Pierre BOUQUET de la présentation du compte administratif 2009, lequel se résume ainsi

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés					0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	23 075,88 €	200 150,00 €	4 984,87 €	4 817,54 €	28 060,75 €	204 967,54 €
<b>TOTAUX</b>	<b>23 075,88 €</b>	<b>200 150,00 €</b>	<b>4 984,87 €</b>	<b>4 817,54 €</b>	<b>28 060,75 €</b>	<b>204 967,54 €</b>
Résultats de clôture 2009		177 074,12 €	167,33 €			176 906,79 €
Restes à Réaliser	527 789,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	527 789,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>527 789,00 €</b>	<b>177 074,12 €</b>	<b>167,33 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>527 789,00 €</b>	<b>176 906,79 €</b>
<b>RESULTATS</b>	<b>350 714,88 €</b>		<b>167,33 €</b>		<b>350 882,21 €</b>	

- ☞ **CONSTATE**, à l'unanimité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ☞ **RECONNAIT**, à l'unanimité, la sincérité des restes à réaliser ;

- ✎ **ARRETE**, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ✎ **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2009 du budget annexe T.V.A. «CENTRE D'AFFAIRES» tel que présenté.

**Délibération n°12 : Finances - Budget annexe T.V.A. «Centre d'Affaires» - Compte de gestion 2009 du trésorier principal – Avis**

- ✎ **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion du service «CENTRE D'AFFAIRES», dressé pour l'exercice 2009 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération n°13 : Finances - Budget annexe T.V.A. «Z.A.C. de LOISY-SUR-MARNE» - Compte administratif 2009 - Vote**

Hors la présence de M. BOUQUET.

- ✎ **DONNE**, à l'unanimité, acte à Monsieur Jean-Pierre BOUQUET de la présentation du compte administratif 2009, lequel se résume ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés					0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	351 484,06 €	1 800 000,00 €	204 103,50 €	204 117,38 €	555 587,56 €	2 004 117,38 €
<b>TOTAUX</b>	<b>351 484,06 €</b>	<b>1 800 000,00 €</b>	<b>204 103,50 €</b>	<b>204 117,38 €</b>	<b>555 587,56 €</b>	<b>2 004 117,38 €</b>
Résultats de clôture 2009		1 448 515,94 €		13,88 €		1 448 529,82 €
Restes à Réaliser	2 479 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 479 700,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2 479 700,00 €</b>	<b>1 448 515,94 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13,88 €</b>	<b>2 479 700,00 €</b>	<b>1 448 529,82 €</b>
<b>RESULTATS</b>	<b>1 031 184,06 €</b>			<b>13,88 €</b>	<b>1 031 170,18 €</b>	

- ✎ **CONSTATE**, à l'unanimité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✎ **RECONNAIT**, à l'unanimité, la sincérité des restes à réaliser ;
- ✎ **ARRETE**, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- ✎ **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2009 du budget annexe T.V.A. «Z.A.C. DE LOISY-SUR-MARNE» tel que présenté ;
- ✎ **AFFECTE**, à l'unanimité, en réserves, au compte 1068, la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 13,88 €.

**Délibération n°14 : Finances - Budget annexe T.V.A. «Z.A.C. de LOISY-SUR-MARNE» - Compte de gestion 2009 du Trésorier Principal – Avis**

- ✎ **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion du service «Z.A.C. DE LOISY-SUR-MARNE», dressé pour l'exercice 2009 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **Délibération n°15 : Développement économique Z.A.E. de la Haute Voie a Loisy-Sur-Marne - Mise en réserves de terrains sur les Communes de SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE et de MAISONS-EN-CHAMPAGNE**

M. MALAISE demande ce qui justifie cette différence de prix entre les mises en réserves sur la Commune de SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE et sur celle de MAISONS-EN-CHAMPAGNE.

M. GEOFFROY répond que d'après la S.A.F.E.R. cela est du à la nature des terres qui sont différentes. De plus, il précise que pour chaque agriculteur, au final c'est quasi in fine 1 hectare pour 1 hectare.

- ✚ **RAPPORTE**, à l'unanimité, la délibération n°20 de notre Conseil de Communauté en date du 2 mars 2010 ;
- ✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, la mise en réserve auprès de la S.A.F.E.R. de 14ha 76a 03ca sur la Commune de SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE et de 6ha 4a 6ca sur la Commune de MAISONS-EN-CHAMPAGNE dans le but de compenser les propriétaires et exploitants de la Zone d'Activités Economiques de la Haute Voie lors des transactions liées à l'acquisition des parcelles de cette zone pour un coût d'environ 268.569,00 € plus les frais liés à cette mise en réserve ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents afférents à cette opération ;
- ✚ **DIT**, à l'unanimité, que les dépenses ainsi engagées sont inscrites au budget 2010.

### **Délibération n°16 : Développement économique Z.A.E. de la Haute Voie a Loisy-Sur-Marne - Réalisation de fouilles d'archéologie préventive - Lancement de procédures d'appel d'offres ouvert**

- ✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, la réalisation de fouilles d'archéologie préventive sur la Z.A.E. de LOISY-SUR-MARNE, conformément aux arrêtés du Préfet de Région ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer les procédures d'appel d'offres ouvert correspondantes et à signer le marché avec l'entreprise retenue ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Président à solliciter des subventions pour le financement de ces fouilles ;
- ✚ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits engagés seront inscrits aux budgets

### **Délibération n°17 : Développement économique Z.A.E. de la Haute Voie a Loisy-Sur-Marne - Conventions d'occupation du domaine de Réseau Ferré de France pour la traversée du domaine public R.F.F.**

- ✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, les conventions d'occupation du domaine de RESEAU FERRE DE FRANCE pour la traversée du domaine public R.F.F. par deux canalisations souterraines d'eau potable et d'eau industrielle pour la Z.A.E. de la Haute Voie à LOISY-SUR-MARNE ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions ;
- ✚ **DIT**, à l'unanimité, que les dépenses ainsi engagées seront inscrites aux budgets correspondants.

### **Délibération n°18 : Développement économique Z.A.E. de la Haute Voie a Loisy-Sur-Marne - Acquisition de la parcelle AE 190 à BLACY**

- ✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle cadastré AE 190 appartenant à l'indivision GAILLET au prix de 4.500,00 € ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir qui sera passé en l'étude de Maîtres DEPAQUY-LEPAGE, 38, rue Aristide Briand à VITRY-LE-FRANÇOIS et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;
- ✚ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2010.

### **Délibération n°19 : Développement économique Z.A.E. de la Haute Voie a Loisy-Sur-Marne - Servitude liée à la pose de canalisations**

- ✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, la création d'une servitude sur la parcelle cadastrée ZE 31, appartenant à l'Association Foncière de BLACY, pour l'alimentation de la Zone d'Activités Economiques de la Haute Voie à LOISY-SUR-MARNE ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes à intervenir qui seront passés en l'étude de Maître LEPAGE-DEPAQUY, 38, rue Aristide Briand à VITRY-LE-FRANÇOIS, ou tout autre notaire qui s'y substituerait et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;
- ✚ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2010.

### **Délibération n°20 : Pole de développement urbain- Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) – Adoption**

M. YON précise que les réserves du Bureau du Comité Régional ont été levées car il a plaidé auprès du Président de ce Bureau que l'ambition de la Communauté de Communes de VITRY-LE-FRANÇOIS était forte, laquelle correspondait à une volonté des élus communautaires.

Cette volonté est fondée sur l'activité menée par la Communauté au plan du développement économique et l'arrivée de population supplémentaire que nous souhaitons engendrer.

- ✚ **ADOpte**, à l'unanimité, le projet de P.L.H. sans modifications ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Président, ou son représentant, à passer et à signer avec l'Etat et les autres partenaires tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat et des actions qu'il contient.

### **Délibération n°21 : Travaux- Autorisations données au Président de signer des avenants**

- ✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, cet avenant à passer avec le cabinet AXP URBICUS ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

## **Délibération n°22 : Eau-Assainissement - Commune de SOULANGES - Prolongation des contrats d'affermage des services d'eau potable et d'assainissement**

- ✉ **AUTORISE**, à l'unanimité, la prolongation, pour une période d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2011, du contrat de délégation de service public du service de l'eau potable de la Commune de SOULANGES, conclu avec la société VEOLIA-EAU ;
- ✉ **AUTORISE**, à l'unanimité, la prolongation, pour une période de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2010, du contrat de délégation de service public du service d'assainissement de la Commune de SOULANGES, conclu avec la société VEOLIA-EAU ;
- ✉ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants correspondants, à passer avec la société VEOLIA-EAU.

M. D. CONRAUX précise que les délibérations 17, 18 et 19 sont toutes dues au même problème : c'est que cette vieille route supporte le passage de 3 câbles et l'approvisionnement de la Z.A.E. de LOISY-SUR-MARNE en eau potable et en eau industrielle.

L'eau potable va provenir du champ de captage de Blacy et l'eau industrielle de la parcelle qui a été achetée AE190 à Blacy. Il faut donc 2 canalisations, lesquelles vont suivre la vieille route de Blacy qui relie les Indes à la commune de Blacy.

Mais cette route supporte déjà le passage 3 câbles moyenne tension et au passage de la voie S.N.C.F., on ne peut pas faire transiter tous ces réseaux au même endroit donc les 2 canalisations eaux sont obligées de passer sur le côté en remontant et traversant Blacy, puis rejoignant la Z.A.E. de LOISY-SUR-MARNE en passant sous la R.N.4.

## **Délibération n°23 : Eau-Assainissement - Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement**

M. YON déclare que ce rapport est complet, mais il conviendrait d'ajouter dans quelle nappe est prélevée l'eau de chaque usager du service public. De plus, il ajoute qu'une directive européenne impose le seuil de 10 micro grammes à ne pas dépasser pour l'horizon 2013, or comme chacun sait, cela ne sera pas possible à si courte échéance.

M. DIDON demande à quoi correspondent en page 4 les 30 € par famille ?

M. D. CONRAUX lui répond qu'il s'agit du personnel de VEOLIA qui tous les 4 ans va vérifier que les dispositifs d'assainissement non collectif sont aux normes et bien entretenus. Cette prestation coûte 120 €, donc pour lisser le coût pour les usagers, c'est la Communauté de Communes qui avance et les usagers payent 30€ par an.

Mme GOBRECHT, demande si c'est VEOLIA qui va s'occuper du S.P.A.N.C. ?

M. CONRAUX lui répond qu'il faut travailler là dessus afin de savoir si l'on peut étendre notre Délégation de Service Public sur ce point.

M. le Président précise que l'équipe eau/assainissement a été récemment renforcée, par une personne, Monsieur Denis PONCIN, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

De plus, il précise que concernant les branchements en plomb, dès lors que des travaux sont entrepris, les réseaux se modernisent et ils deviennent conforme aux exigences européennes.

↳ **SE PRONONCE**, à l'unanimité, favorablement sur ce rapport relatif au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2009.

### **Délibération n°24 : Déchets - Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

M. MOUTON trouve dommage de mettre des systèmes de collecte semi-enterré pour les déchets ménagers uniquement, il aurait été utile selon lui, d'avancer sur le tri sélectif par la même occasion.

Mme PIOMBINI répond qu'un essai a déjà été fait mais qu'il n'avait pas été concluant, car les habitants jetaient tout dans le même bac.

M. MOUTON précise qu'il ne s'agissait pas du même quartier.

M. le Président conclut que cet essai devra être réitéré, les mentalités évoluant et il conviendra de communiquer d'avantage.

M. MALAISE demande si avec l'arrivée des 11 nouvelles communes, le budget Déchetterie - Aire de Compostage, s'équilibrera de lui-même ou s'il faudra réaugmenter le taux de la T.E.O.M. ?

M. le Président répond que cela ne peut être prédit à l'avance, mais cet objectif d'équilibre de ce budget a été fixé pour dans 3 ans.

Mme PIOMBINI précise que bien que cette taxe ait été augmentée l'an passé, elle reste encore plus basse que ce que payent les communes environnantes.

M. D. CONRAUX ajoute que la Commission environnement a opté pour habituer les habitants à ce type de dispositifs pour les seuls déchets ménagers et de faire évoluer ce système en fonction des résultats constatés. Pour preuve, au départ il avait été procédé à la pose de 6 conteneurs semi-enterrés, or les services se sont rapidement aperçu que ceux-ci avec un système de chaussettes étaient brûlés, désormais les nouveaux conteneurs sont en inox.

↳ **PREND ACTE**, à l'unanimité, du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

### **Délibération n°25 : Déchets - Redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets non ménagers - Actualisation du tarif**

↳ **CONFIRME**, à l'unanimité, les modalités suivantes pour la mise en œuvre de cette redevance spéciale ;

- dans les secteurs où est assuré le service de collecte des ordures ménagères ;
- pour les activités commerciales et artisanales qui payent déjà, comme tous les propriétaires, une taxe d'enlèvement des ordures ménagères, un bac de 240 litres reste mis à disposition gratuitement dans ce cadre. Seuls les volumes supplémentaires sont assujettis à la redevance spéciale, et des conteneurs supplémentaires peuvent être alors mis à disposition ;
- pour les activités commerciales et artisanales dotées de bacs marrons : un bac à ordures ménagères de 120 litres et un bac à déchets fermentescibles de 240 litres sont mis à disposition gratuitement ;

- pour les services publics et les industries qui ne sont pas assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la redevance spéciale s'applique dès le premier litre ;
- la collecte sélective des déchets recyclables (bacs jaunes) n'est pas concernée par la redevance spéciale ;
- une convention est passée avec chaque usager souhaitant disposer de bacs supplémentaires au-delà des seuils définis ci-dessus.

↪ **FIXE**, à l'unanimité, le montant de cette redevance à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 à 0,066 € T.T.C. par litre pour les ordures ménagères résiduelles non recyclables, et pour les déchets fermentescibles ;

↪ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2010.

**Délibération n°26 : Personnel Communautaire - Participation à la procédure de passation d'un marché public d'assurance statutaire lancée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne**

↪ **CONFIE**, à l'unanimité, le soin au Centre de Gestion de la Marne, au titre de l'article 26 précité, de négocier un contrat groupe d'assurances statutaires

↪ **PRECISE**, à l'unanimité, que le contrat de la Communauté de Communes de VITRY-LE-FRANÇOIS devra garantir tout ou partie des risques financiers encourus par les Collectivités et Etablissements intéressés en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel affilié tant à la C.N.R.A.C.L. qu'à l'I.R.C.A.N.T.E.C. dans les conditions suivantes :


- Agents affiliés C.N.R.A.C.L. : décès, accidents de service, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service,
- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011,
- Régime du contrat : en capitalisation ;

↪ **DONNE**, à l'unanimité, son accord pour que le Centre de Gestion utilise, pour le dossier de consultation, les fiches statistiques relatives à la sinistralité de la Commune qui seront fournies par la Collectivité

↪ **TRANSMET**, à l'unanimité, le Centre de Gestion de la Marne transmettra à la Communauté de Communes de VITRY-LE-FRANÇOIS le nom du prestataire retenu ainsi que les conditions de l'assurance. La Communauté de Communes de VITRY-LE-FRANÇOIS se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H55.**

**LE PRESIDENT,  
CONSEILLER GENERAL DE LA MARNE,**



**Jean-Pierre BOUQUET**